

Procès verbal

Le mardi 07 avril 2026 à 19 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Serge LAVOGEZ.

Secrétaire de la séance : Olivier CHEIDLER.

Présents : Serge LAVOGEZ, Réjane BERTELOOT, Annie LELEU, Jérémie LAMORILLE, Mickaël LEFEBVRE, Miguel DURIEZ, Olivier CHEIDLER, Céline OPART, Marie-Claude BEAUCAMP, Marion LAMBLLOT, Sandra CAUET, Adrien ANSEL, Ludovic VASSEUR.

Représentés : Christine REGNIER représentée par Serge LAVOGEZ, Rémy LACQUEMENT représenté par Ludovic VASSEUR.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente,
- Fixation des indemnités du Maire et des adjoints,
- Délégations du conseil municipal au Maire,
- Désignation d'un délégué à la Fédération Départementale de l'Energie,
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIDEALF,
- Désignation d'un délégué au Parc Naturel Régional,
- Désignation d'un délégué au syndicat AGEDI,
- Désignation des membres du CCAS,
- Nomination des membres de la commission d'appel d'offres,
- Désignation d'un délégué au SIDEN-SIAN,
- Désignation d'un correspondant défense,
- Proposition de liste de personnes pour la CCID,
- Détermination des commissions communales et désignation de leurs membres,
- Augmentation des heures de travail pour l'agent technique,
- Avenant pour les travaux du chemin de la longue haie,
- Facturation des poubelles de tri lors de la brocante,
- Réalisation d'un local poubelle à la salle des fêtes,
- Projet d'installation de bornes électriques,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Indemnités de la conseillère déléguée.
- Désignation d'un délégué au CNAS.
- Désignation d'un Grand Electeur pour les compétences "gestion des eaux pluviales urbaines" et "assainissement collectif" au SIDEN-SIAN.

FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE (N° DE_014_2026)

Monsieur le Maire indique que les maires perçoivent automatiquement, sans délibération, des indemnités de fonction déterminées selon le barème établi à l'article L 2123-23 du CGCT.

Cependant, le conseil municipal a la possibilité, à la demande du maire et par délibération, de fixer une indemnité inférieure à ce barème.

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 et suivants, il revient au conseil municipal de déterminer, à la demande du Maire, les indemnités de fonction versées à ce dernier, à un taux inférieur au maximum de 44,3 %, sous réserve que les crédits nécessaires soient prévus au budget municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités du Maire comme suit :

- Indemnité du Maire : 35 % de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique, à compter du 23 mars 2026.

FIXATION DES INDEMNITÉS DE ADJOINTS (N° DE_015_2026)

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, sous réserve que des crédits nécessaires soient prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités des adjoints comme suit :

- 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

FIXATION DE L'INDEMNITÉ DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE (N° DE_016_2026)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer, avec effet au 23 mars 2026, une indemnité de fonction à :

Madame Christine REGNIER, conseillère municipale déléguée aux activités périscolaires.

Et ce, au taux de 4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (N° DE_033_2026)

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Cette délégation permet de simplifier les démarches administratives. Cependant, le Maire devra rendre compte des décisions prises sur délégation à chaque réunion de conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier au Maire les délégations suivantes :

- de fixer, dans les limites de 200 €, les tarifs des droits de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics ;
- de prendre toute décision concernant, la préparation, la passation, l'exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passée sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts ;

- d'exercer au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.

ELECTION D'UN DELEGUE A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE (N° DE_017_2026)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué à la FDE.
Monsieur LAVOGEZ Serge présente sa candidature.

Monsieur LAVOGEZ Serge ayant obtenu 14 voix est désigné délégué.

ELECTION DES DELEGUES AU SIDEALF (N° DE_018_2026)

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIDEALF.

Se proposent comme candidats : Messieurs Serge Lavogez et Miguel Duriez.

Monsieur LAVOGEZ Serge ayant obtenu 15 voix est désigné délégué titulaire.

Monsieur DURIEZ Miguel ayant obtenu 15 voix est désigné délégué suppléant.

ELECTION D'UN DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL (N° DE_019_2026)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au Parc Naturel Régional.

Monsieur Rémy LACQUEMENT présente sa candidature.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Rémy LACQUEMENT délégué du Parc Naturel Régional.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT AGEDI (N° DE_020_2026)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au syndicat AGEDI.

Monsieur Olivier CHEIDLER présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Olivier CHEIDLER délégué au syndicat AGEDI.

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS (N° DE_023_2026)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection de 4 membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Se présentent candidates :

Annie LELEU, Christine REGNIER, Marie-Claude BEAUCAMP, Céline OPART.

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit ces quatre membres.

Monsieur le Maire désigne les quatre membres extérieurs au conseil qu'il a lui-même nommés :

Isabelle BRIETZ - Bernard DELHAYE - Nathalie LEQUIEN - Bernard DUPUIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de ces 4 membres.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (N° DE_024_2026)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir constituer la commission d'appel d'offres en nommant 3 titulaires et 3 suppléants.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner les membres suivants :

Titulaires : Miguel DURIEZ - Mickaël LEFEBVRE - Rémy LACQUEMENT.

Suppléants : Jérémie LAMORILLE - Olivier CHEIDLER - Ludovic VASSEUR.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SIDEN-SIAN (N° DE_026_2026)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au SIDEN-SIAN (eaux pluviales et assainissement collectif)

Monsieur Serge LAVOGEZ présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Serge LAVOGEZ, délégué au SIDEN-SIAN pour les deux compétences.

ELECTION D'UN DELEGUE AU CNAS (N° DE_022_2026)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué au CNAS.

Madame Réjane BERTELOOT présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame Réjane BERTELOOT, déléguée au CNAS.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (N° DE_021_2026)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à la nomination d'un correspondant défense.

Monsieur Olivier CHEIDLER présente sa candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Olivier CHEIDLER en tant que correspondant défense.

PROPOSITION DES COMMISSAIRES À LA CCID (N° DE_025_2026)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de proposer une liste de 24 contribuables susceptibles de faire partis de la commission communale des impôts directs.

La Direction des Finances publiques se chargera de désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Sont donc désignés, à l'unanimité, les contribuables suivants :

Mesdames DEMARTHE Marie-Claude, LEBECQUE Geneviève, GRESSIER Marie-Josèphe, RUCKEBUSCH Nathalie, DARCY Monique, WATEL Christine, DE SAINTE MARESVILLE Christine.

Et Messieurs GUYOT David, DECROIX Vincent, BRUGES Daniel, DEMARTHE Francis, ALLOUCHERY Gilles, POIRET Geoffrey, LARDEUR Gaël, HUTIN Jean-Pierre, MUNOZ Bernard, MINET Jean-Michel, PANET Didier, HANSON Benoît, VENIEL Florent, LEGER Alain, GUILLAIN Robert, GILLIOcq Gérard, DUCROCQ Gérard.

NOMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE LEURS MEMBRES (N° DE_029_2026)

Monsieur le Maire propose la constitution des commissions suivantes :

- Commission des finances :

LAVOGEZ Serge, CHEIDLER Olivier, LELEU Annie, DURIEZ Miguel, BERTELOOT Réjane.

- Commission travaux, voirie, entretien et maintenance des bâtiments communaux, cimetières, sécurité, gestion des espaces verts et embellissement :

LAVOGEZ Serge, LELEU Annie, DURIEZ Miguel, BERTELOOT Réjane, LACQUEMENT Rémy, VASSEUR Ludovic, CAUËT Sandra, BEAUCAMP Marie-Claude, ANSEL Adrien.

- Commission communication et coordination :

LAVOGEZ Serge, CHEIDLER Olivier, BERTELOOT Réjane, LAMORILLE Jérémie, OPART Céline.

- Commission affaires scolaires du RPI, de la cantine et de la garderie :

LAVOGEZ Serge, LELEU Annie, BERTELOOT Réjane, OPART Céline, LAMBLOT Marion.

- Référents du centre de loisirs :

LAVOGEZ Serge, REGNIER Christine, LELEU Annie, BERTELOOT Réjane, LAMORILLE Jérémie, OPART Céline, LAMBLOT Marion, CAUËT Sandra, BEAUCAMP Marie-Claude.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la constitution de ces commissions et la nomination des membres.

AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE (N° DE_032_2026)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'adjoint technique est embauché à raison de 32 heures hebdomadaires.

Compte tenu de l'ampleur du travail à réaliser, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de porter son temps de travail à 35 heures à compter du 13 avril 2026.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

AVENANT POUR L'ACCÈS DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE (N° DE_030_2026)

Un aménagement de la voie d'accès entre l'espace public existant et l'école projetée doit être envisagé.

Le coût des travaux s'élève à 39 500 € HT soit 47 400 € TTC.

Monsieur le Maire propose de valider l'avenant de la société PATOU qui fixe le montant des travaux d'aménagement de la voie d'accès à la future école.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide l'avenant pour un montant de 39 500 € HT soit 47 400 € TTC.

FACTURATION DES DÉCHETS LORS DE L'UTILISATION DE LA SALLE PAR LES ASSOCIATIONS (N° DE_031_2026)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des nouvelles consignes de tri.

Depuis la mise en place d'une redevance spéciale, la commune se doit de vendre des sacs poubelle de tri provenant de la CCPL.

Il est décidé, à l'unanimité, de déterminer les tarifs conseillés par la CCPL, à savoir :

- Ordures ménagères : 1 sac de 110 litres = 8 €
- Emballages légers seuls (bac jaune) : 1 sac de 110 litres = 4 €

Ces tarifs s'appliqueront aux associations disposant des salles communales.

DÉSIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR POUR LA COMPÉTENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (N° DE_027_2026)

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Après avoir procédé aux opérations de vote, Monsieur Serge LAVOGEZ, est élu, à l'unanimité comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental.

DÉSIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR POUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (N° DE_028_2026)

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "**Assainissement Collectif**",

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Après avoir procédé aux opérations de vote, Monsieur Serge LAVOGEZ est élu, à l'unanimité comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pour lutter contre les dépôts de poubelles de toutes sortes dans les poubelles réservées à la salle et à la mairie, un local fermé sera aménagé prochainement.

- Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière, la commune va procéder à l'installation de plots lumineux au niveau des passages piétons. Ces dispositifs, intégrés directement dans la chaussée, émettent une lumière bleue afin de renforcer la visibilité des passages piétons le matin, le soir ou lors de conditions météorologiques défavorables.

Les zones concernées seront choisies en fonction de leur fréquentation et de leur niveau de risque.

Serge LAVOGEZ
Président de séance

Olivier CHEIDLER
Secrétaire de séance

